

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mai 2021

---

**ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4143)**

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Non soutenu

**AMENDEMENT****N ° 93**présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE 5**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article est le fruit d'une idéologie féministe déplacée qui loin de combattre pour la dignité des femmes défend une vision sociale caricaturale où seul le droit et la mise en place quotas permettraient aux femmes de s'épanouir au sein de la société.

La lutte contre les stéréotypes de genre, notamment est révélatrice d'une certaine mentalité. C'est avant tout la bonne éducation, et donc la sphère familiale qui permettent d'inculquer le bon sens et le respect du prochain. Ce n'est pas rôle du collège qui doit se limiter à l'instruction et ne pas empiéter sur l'éducation.

Cet article souhaite également faire en sorte que l'on "veille à l'égal accès des étudiants de chaque sexe aux offres de stage et d'emploi". Que signifie cette phrase ? Comment va t elle concrètement se traduire ? Elle revient à prôner la discrimination positive, concept anglo-saxon, qui, s'il est positif, n'en reste pas moins discriminatoire.

Il est en outre incompréhensible que certain jurys soient composés sur des critères sexuels qui n'ont aucun rapport avec le fonction de jury. Un jury, organe appelé à juger des compétences, ne devrait être composé que sur des critères de compétences. C'est la base même du bon sens. On ne répètera jamais assez qu'une femme placée à un poste, pour le simple fait qu'elle est une femme représente l'essence même du sexisme et doit être combattu absolument.